

Action n° 1. 10-8 – Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective dans le cadre de l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture

Contexte de l'action

Un produit phytosanitaire (phytopharmaceutique) est utilisé dans l'agriculture pour protéger les cultures des parasites, de certains insectes, de champignons ou des herbes indésirables. Il est composé d'un mélange complexe associé à de la matière active, demandant une manipulation attentive de la part de l'opérateur en raison des conséquences sur les êtres vivants que son application provoque.

Un produit phytosanitaire contient des formules qui évoluent mais dont l'usage reste dangereux pour la sécurité des utilisateurs. Le stockage, la préparation, l'utilisation doivent contraindre à prendre des précautions particulières.

Les produits phytopharmaceutiques sont aujourd'hui utilisés de façon importante et constante par la majorité des travailleurs du monde agricole. Leur exposition à ces produits engendre des problèmes de santé majeurs et il a été constaté que la protection contre ces produits n'est pas encore maîtrisée.

Objectifs de l'action

Il s'agit à la fois de mieux connaître et de faire connaître la dangerosité des produits phytosanitaires afin de mieux alerter, prévenir et protéger les travailleurs agricoles.

Champ géographique de l'action

Les activités agricoles sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine. Pourront être développées toutefois, des actions locales dans le cadre de groupes de travail plus restreints.

Description de l'action

L'objectif étant la prévention, l'information, la formation et la protection des travailleurs agricoles, les actions seront diverses pour assurer cet objectif :

- Intervention et mobilisation au sein de l'enseignement agricole
- Sensibilisation et formation pour l'évaluation des risques professionnels
- Promotion des outils de recensement (SEIRICH)
- Développement des Espaces Santé Sécurité au sein de la Nouvelle Aquitaine
- Intervention au cours de la formation des jeunes agriculteurs
- Information et harmonisation de formations pour les utilisateurs CERTIPHYTO
- Sensibilisation sur les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et les étiquetages des produits
- Animation auprès des travailleurs sur les principes de substitution, à des fins pédagogiques
- Développement de la bio-surveillance

Public cible

les travailleurs du monde agricole, les représentants de l'enseignement agricole

Pilote de l'action

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine - mission agriculture (M. François FUMERON)

Association PHYTOVICTIMES (Mme Ophélie ROBINEAU)

Partenaires associés

ARS, Chambres consulaires, Coop de France, DRAAF, DREAL, FNSEA, FREDON, MSA, Négoces Agricoles, OS, Services de santé au travail, Universités, Cire

Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

Les premiers travaux de sous-groupe commencent début 2017. L'action sur CERTIPHYTO démarrera en fin 2017.

Moyens

Financiers : Espaces Santé Sécurité - participation au coût de la construction et de l'édition de panneaux et de brochures (cofinancements envisagés avec le programme ECOPHYTO)

Participation au colloque santé et pesticides

Pédagogiques : relecture des programmes de formation CERTIPHYTO

Action n° 1. 10-8 – Accompagner les entreprises dans la mise en place d’une prévention efficace et effective dans le cadre de l’utilisation des produits phytosanitaires dans l’agriculture

Etat d'avancement

Les travaux exposés et prévus ci-avant, sont la continuation d’action, à une autre échelle et avec d’autres moyens, issus des plans santé au travail et ECOPHYTO précédents.

Méthodologie et indicateurs d’évaluation

Espaces Santé Sécurité : panneaux dans 300 nouveaux points de vente en Nouvelle-Aquitaine
Edition de 7000 brochures d’information sur les points de ventes phytosanitaires auprès des acheteurs.
150 participants au colloque Santé et Pesticides à Bordeaux

Contacts (relais de l’action)

Ophélie ROBINEAU et François FUMERON